

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN QUARTIER LES AUBIERS – LE LAC COMMUNE DE BORDEAUX

DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION DE PROJET
Pièce 5 – Bilan de la concertation publique



	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 9 juillet 2021	N° 2021-408

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 9 juillet 2021	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	<i>N° 2021-408</i>

Projet de renouvellement urbain du quartier Les Aubiers-Le Lac à Bordeaux - Bilan de la concertation - Décision - Approbation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le quartier Les Aubiers-Le Lac est retenu par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) en tant que site d'intérêt régional. Ce quartier est également classé quartier prioritaire de la politique de la ville. Il fait l'objet d'une convention signée avec l'ANRU en avril 2020.

En plein cœur du quartier de Bordeaux Maritime, les Aubiers autrefois isolé et relégué aux confins de la ville se trouve aujourd'hui au centre d'un grand territoire qui s'est fortement développé. Le quartier des Aubiers, avec ses 3 800 habitants et ses 1 300 logements exclusivement sociaux, s'impose aujourd'hui comme la pièce d'articulation entre la ZAC du Tasta, Ginko, les Bassins à flots et la ZAC Ravezies. Le secteur possède de nombreux atouts : sa proximité avec les berges du Lac et les bassins à flots, sa desserte par le tramway, une sensation « verte » avec sa prairie et ses jardins familiaux, ses logements de bonne qualité, ses équipements, ses commerces, son tissu associatif, etc. Il reste néanmoins peu traversé et peu connecté aux projets urbains environnants.

Les enjeux du projet de renouvellement urbain sont d'enrayer le processus de dépréciation et les dysfonctionnements urbains qui caractérisent ce quartier, et redonner une attractivité globale au secteur.

Un premier projet urbain a été établi en 2012. Celui-ci a fait l'objet d'une actualisation en 2016 pour lui donner un second souffle. Le pilote de ce projet de renouvellement urbain est Bordeaux Métropole, conformément à la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 portant sur la compétence de la Métropole en aménagement et projets urbains. L'actualisation du projet urbain a été confiée au groupement d'étude FLINT dont la mission est de donner une nouvelle ambition au projet dont les contours avaient été définis en 2012.

La phase d'actualisation du projet portait sur les thèmes suivants : l'habitat, les espaces publics et les voiries, les équipements publics, le développement économique. Elle a également dû prendre en compte le porté à connaissance de la Préfecture de Gironde concernant les risques technologiques de la SAFT et arrêtant deux périmètres de danger fortement impactant pour le projet.

Elle a abouti à la création d'un nouveau plan guide joint à la présente délibération.

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Par délibération n°2017-599 du 29 septembre 2017, le Conseil métropolitain a ouvert la concertation règlementée concernant le projet de renouvellement urbain du quartier Les Aubiers-Le Lac à Bordeaux.

Les objectifs du projet de renouvellement urbain des Aubiers tels que décrits dans la délibération du 29 septembre 2017 sont les suivants :

- Développer la mixité urbaine par le développement de l'activité économique.
- Désenclaver le quartier notamment par un maillage viaire paysagé de qualité tenant compte des qualités intrinsèques du territoire et le relier à la ville.
- Développer une plus grande mixité sociale notamment par des constructions nouvelles.

Au regard des objectifs précités, la délibération du 29 septembre 2017 a ainsi défini les modalités de la concertation :

- Un évènementiel le 30 septembre pour lancer la concertation auprès de tous : organisation sur une demi-journée d'une réunion publique, d'ateliers de travail avec les habitants etc.
- La mise en place de l'outil « Carticpe » : outil informatique « web » qui permettra à chaque habitant de faire des propositions quant à l'aménagement du quartier. Il constitue un complément de l'espace en ligne sur le site de la concertation de Bordeaux Métropole également mis à contribution.
- Des ateliers de travail (par thème) seront organisés ainsi que des réunions publiques ; ces ateliers mobiliseront des démarches et outils (balades urbaines, cartes géantes, jeu de plateau).
- La mise en œuvre d'une exposition permanente de l'avancement du travail sous forme de panneaux au point information présent sur le quartier ainsi qu'un recueil sur toute la durée de la concertation.

La durée de la concertation a été prolongée par arrêté du 30 novembre 2018 afin de permettre de mener à bien l'ensemble des modalités souhaitées et de tenir compte des attentes exprimées.

Par arrêté en date du 12 mai 2021, la clôture de la concertation réglementaire s'est effectuée le 21 juin 2021, et a été annoncée par affichage et publication à l'Hôtel de Ville, à la Cité Municipale, à l'Hôtel Métropolitain, à la mairie de quartier et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.

2. LES MODALITES DE LA CONCERTATION

Les modalités du déroulement de la concertation sont détaillées dans le bilan de la concertation joint en annexe.

Le 30 septembre 2017 s'est tenu l'évènement de lancement de la concertation en présence du Maire de Bordeaux. En novembre 2017, un atelier de concertation a été organisé dans différents lieux du quartier (sortie des écoles, halls d'immeubles). A la suite de cette journée, 5 ateliers thématiques se sont déroulés de février à mai 2018 donnant lieu à des centaines de contributions codifiées dans l'outil de concertation numérique mis en place, « carticpe ». Le 24 novembre 2018, une réunion publique a permis de présenter le plan-guide établi à partir des ateliers de concertation. Le Conseil de Proximité des Aubiers du 25 février 2021 a permis de faire un point sur l'état d'avancement du projet et de présenter les adaptations rendues nécessaire par la zone de danger portée à notre connaissance par la Préfecture le 11 juin 2020.

Le processus de concertation a été complété par l'ouverture d'une exposition permanente à disposition du public au sein de la Maison du projet au cœur du quartier. Par ailleurs, la mise à disposition d'un recueil de contributions ainsi que le site Internet « participation » de Bordeaux Métropole ont parachevé le dispositif.

Enfin, le Conseil citoyen, association habitante créée en 2016 dans le cadre des dispositifs de la Politique de la Ville, a été activement associé tout au long de la démarche.

Comme détaillé dans le bilan joint en annexe, différents moyens de communication ont été mis en place afin d'informer la population de la démarche de concertation et d'annoncer les dates des réunions et ateliers :

- Publications sur les sites internet respectifs de Bordeaux Métropole (site « participation ») et de la ville de Bordeaux,
- Page Facebook du quartier Bordeaux Maritime,
- Affichage dans les principaux lieux publics du quartier,
- Distribution de flyers

3. LE BILAN DE LA CONCERTATION

Le bilan de la concertation est joint en annexe de la présente délibération.

Le document se compose du rappel des modalités et des objectifs du projet, du déroulement de la concertation réglementaire et fait état des contributions des habitants ainsi que de leur prise en compte dans le projet.

Le bilan ci-annexé fait principalement état d'observations concernant les thématiques suivantes :

Espaces publics et espaces extérieurs : Des aménagements de convivialité et des aires de jeux à développer sur le quartier. Des nouvelles installations sportives sont attendues. La prairie est à préserver.

Déplacements : La volonté d'un plus grand nombre de liaisons en transports en communs depuis le quartier. Des préoccupations concernant le stationnement. Un apaisement de la circulation en cœur de quartier est espéré. Les liaisons douces sont à améliorer et à sécuriser.

Habitat : Une réhabilitation des bâtiments désirée. L'accès au logement depuis la rue est souhaité. Les nouvelles constructions sont attendues d'une hauteur mesurée et d'une architecture de qualité.

Equipements publics : Les équipements scolaires sont à repenser. L'offre d'équipements sportifs manque de diversité. La bibliothèque pourrait être agrandie et disposer d'un pôle numérique. Les habitants espèrent des synergies entre l'école du cirque et le quartier. L'emplacement de la crèche est apprécié.

Activités économiques : Des locaux pour les entrepreneurs et les artisans sont à prévoir. La clause d'insertion doit permettre d'offrir de l'emploi sur le quartier.

Commerces : Les commerces de proximité sont appréciés et leur maintien est plébiscité.

Services : Une présence policière à accroître. Un manque de signalétique pour les services publics, les associations, les équipements. Développer l'offre en locaux associatifs.

Pendant sa phase d'élaboration, le projet a ainsi évolué tenant compte des contributions de la concertation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5217-2 ;

VU les dispositions des articles L.300-1, L.300-2 et L.103-2 du Code de l'urbanisme ;
VU la délibération n°2015/0745 du 27 novembre 2015 relative à la définition de l'intérêt métropolitain pour les opérations d'aménagement ;
VU la délibération n°2017/599 du 29 septembre 2017 relative aux objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers et les modalités de concertation préalable ;
VU le bilan de la concertation du quartier des Aubiers ci-annexé ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il convient, en application des dispositions de l'article L103-6 du code de l'urbanisme, d'arrêter et d'approuver le bilan de la concertation, en vue de lancer l'opération d'aménagement sur le Quartier des Aubiers,

CONSIDERANT que le processus de la concertation préalable a répondu aux modalités de concertation fixées par la délibération n°2017/599,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation relative au projet de renouvellement urbain du quartier Les Aubiers-Le Lac joint à la présente délibération ;

Article 2 : de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment des formalités de publicité de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 juillet 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 JUILLET 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2021	le Vice-président,
	Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU

Bilan de la concertation préalable au projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers-Le Lac

Le quartier des Aubiers-Le Lac, quartier prioritaire de la politique de la ville classé d'intérêt régional par l'ANRU, a connu un premier projet urbain défini en 2012. Il y a ensuite eu en 2016 la volonté d'actualiser ce projet et de lui donner une nouvelle ambition. Le pilotage du projet de renouvellement urbain (PRU) est assuré par Bordeaux Métropole, conformément à la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 portant sur la compétence de la Métropole en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain.

Les articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme rendent obligatoire la concertation pour les projets de renouvellement urbain. Cette concertation doit permettre d'informer les habitants et de leur donner la possibilité de s'exprimer concernant le projet.

I. Modalités de concertation

Par délibération N° 2017-599 du 29 septembre 2017, le Conseil métropolitain de Bordeaux Métropole a prononcé l'ouverture de la concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme et en a défini les modalités.

Les objectifs tels que décrits dans la délibération sont :

- Développer la mixité urbaine par le développement de l'activité économique.
- Désenclaver le quartier notamment par un maillage viaire paysagé de qualité tenant compte des qualités intrinsèques du territoire et le relier à la ville.
- Développer une plus grande mixité sociale notamment par des constructions nouvelles.

Afin d'associer le public au processus de réflexion et d'élaboration du projet, la délibération a fixé les modalités suivantes :

- Un évènementiel le 30 septembre pour lancer la concertation auprès de tous : organisation sur une demi-journée d'une réunion publique, d'ateliers de travail avec les habitants etc.
- La mise en place de l'outil « carticpe » : outil informatique « web » qui permettra à chaque habitant de faire des propositions quant à l'aménagement du quartier. Il constitue un complément de l'espace en ligne sur le site de la concertation de Bordeaux Métropole également mis à contribution.
- Des ateliers de travail (par thème) seront organisés ainsi que des réunions publiques ; ces ateliers mobiliseront des démarches et outils (balades urbaines, cartes géantes, jeu de plateau).
- La mise en œuvre d'une exposition permanente de l'avancement du travail sous forme de panneaux au point information présent sur le quartier ainsi qu'un recueil sur toute la durée de la concertation.

La concertation préalable a été ouverte le 30 septembre 2017. Par arrêté n°2018-BM1607 du 30 novembre 2018, la durée de concertation a été prolongée au-delà de la date de clôture prévisionnelle citée dans la délibération n°2017-599, ceci afin de fournir une information claire sur les intentions d'aménagement, de permettre la prise en compte des points de vue des habitants et des acteurs économiques, et d'optimiser le projet d'aménagement dans ses objectifs et les réponses à apporter. Par arrêté du 12 mai 2021, la concertation a été clôturée le 21 juin 2021. Le public a été informé de la clôture de la concertation via le site internet participation de Bordeaux Métropole et par affichage de l'arrêté de clôture à l'Hôtel de Ville, à la Cité Municipale, à la mairie de quartier et dans les locaux de Bordeaux Métropole.

La concertation s'est déroulée selon les modalités prévues dans la délibération d'ouverture par l'autorité compétente.

II. Déroulement de la concertation

La stratégie de concertation réalisée avec le bureau d'étude Repérage Urbain s'est appuyée sur trois enjeux : Toucher les publics silencieux, associer fortement les associations et les structures locales et tirer profit des actions de participation existantes. La concertation s'est organisée autour d'éléments de concertation permanente, d'ateliers, de deux réunions publiques qui ont marqué l'ouverture de la concertation préalable et l'aboutissement du travail collaboratif avec la présentation du plan guide et la réunion du conseil de proximité des Aubiers.

- L'exposition permanente et le registre

L'exposition a été installée dans la maison du projet Aubiers-Lac située au 51 cours des Aubiers où un animateur informe et communique sur le projet de renouvellement urbain. Cette exposition permet à chacun de s'approprier les tenants et aboutissants du projet de renouvellement urbain. Le recueil a également été mis en place à la maison du projet mais aucune contribution n'a été apportée via ce support.

- La plateforme numérique participation de Bordeaux Métropole

Mise en place en mars 2018, elle vise à enrichir le débat citoyen et démocratique sur chacun des projets du territoire métropolitain. Ainsi, pour le projet de renouvellement urbain des Aubiers, chacun est invité à donner son avis, en complément des réunions publiques et des différents temps de concertation. Chaque usager de la plateforme numérique peut effectuer des recommandations, réagir à d'autres commentaires, et donc approfondir la parole habitante dans le cadre de l'élaboration du PRU. Cette plateforme a donné lieu à deux contributions : un avis et une réaction.

- L'outil Carticipé

Le site internet Carticipé est un outil participatif en ligne conçu par l'équipe de Repérage Urbain, agence spécialisée en concertation et sociologie urbaine. L'agence a mis en place un site spécifique au projet de renouvellement urbain permettant une interactivité et une mise en évidence des idées de chacun. Cet outil cartographique est organisé par thématique, chaque citoyen, après avoir créé son compte, peut déposer à tout moment ses idées sur la carte du quartier, réagir aux éléments du projet urbain et aux contributions de chacun. Un système de vote permet de mettre en évidence les idées fédératrices. La dimension de la bulle illustre le plébiscite de l'idée à laquelle elle se réfère.



Site internet Carticipa spécifique au projet Aubiers-Lac

Carticipa est un outil de transparence. Les idées formulées sur le site apparaissent sous forme de bulle qui donnent accès à une fenêtre d'information comme présenté ci-dessous. Elle permet ainsi d'avoir les détails de l'idée, de consulter ou laisser un commentaire ainsi que de prendre connaissance des votes qu'elle a engendrés.

Créer de nouveaux espaces publics, de nouvelles voiries, des aires de jeux et de sport
✕

Informations
 Commentaires (2)



Détails de l'idée

De nouvelles voies piétonnes et cyclistes seront créées afin de mieux desservir le quartier et rendre les cheminements plus agréables. A terme, une nouvelle voie de bus en site propre verra le jour au sud du quartier, avec l'aménagement de la friche ferroviaire. Des connexions devront être réalisées entre les Aubiers et ce futur quartier.

Aménager le quartier Aubiers-Lac, c'est respecter la sensation de verdure qui s'en dégage.

Par : Projets Aubiers-Lac Ajouté le : 22/09/2017

Pour ajouter une image : commenter ou éditer

Pour ajouter une image : commenter ou éditer

Voter :
7 2

Score : 5

Fenêtre d'information pour une idée du site Carticipa

- Journée du 30 septembre 2017

Cette journée a lancé, sur la prairie des Aubiers, à l'occasion d'une fête de quartier, la concertation dans le cadre de l'actualisation du plan guide en présence du Maire de Bordeaux. Au cours de cette manifestation ouverte à tous, trois ateliers sur cartes ont été réalisés et ont permis de recueillir près d'une centaine de contributions. Un stand Carticipe animé par Emmaüs Connect était également présent. Cette réunion a aussi été l'occasion d'annoncer la tenue d'ateliers de concertation sur le quartier les mois suivants. Elle a été annoncée par la distribution de flyers, de l'affichage et une communication numérique.

- L'atelier du 21 novembre 2017

Cet atelier a été organisé sur le terrain avec des dispositifs de concertation implantés aux entrées-sorties des écoles et dans les halls d'immeuble le soir. Les équipes de Bordeaux Métropole, de la ville et de Repérage Urbain disposaient de plans et de post-it pour demander aux gens leurs souhaits concernant le devenir de leur quartier. Cette journée d'atelier a permis de recueillir 266 points de vue des habitants dont 44 contributions portant sur les mobilités, 93 sur les espaces publics et les espaces verts, 63 sur les services publics, les activités et les commerces et 66 sur l'habitat. Les habitants avaient été prévenus de la tenue de ces ateliers par de l'affichage, de la distribution de flyers.

- Les 5 ateliers thématiques

Différents temps de concertation thématiques ont été menés sur le quartier. Ils se sont tenus au centre d'animation du Lac situé 79 cours des Aubiers avec la présence du Maire de quartier et des élus référents de Bordeaux. Tous ces ateliers étaient ouverts à tous les acteurs du quartier : habitants, commerçants, professionnels, et plus globalement les usagers du quartier. Le premier atelier s'est déroulé le *1er février 2018*. Il s'agissait d'un atelier thématique avec pour sujet « quels espaces publics pour votre quartier ? ». Durant cet atelier, il a été fait une présentation des contributions sur le thème des espaces publics, un cadrage et une définition du sujet. Puis des groupes de travail en tables rondes ont permis aux habitants d'exprimer leurs envies en termes de jeux pour enfants, d'équipements de loisirs, de mobilier urbain, d'espaces de convivialité, d'espaces verts, de places publiques autour de trois espaces : le cœur de quartier des Aubiers, le secteur du Lac et la prairie. Enfin, une synthèse du travail produit et une conclusion ont été faites par les élus. Les ateliers suivants se sont déroulés de la même façon avec cependant des thématiques différentes :

- L'atelier du *8 mars 2018* : « Quels déplacements pour votre quartier ? ».
- L'atelier du *5 avril 2018* : « Quels équipements publics pour votre quartier ? »
- L'atelier du *26 avril 2018* : « Quels services et quelles activités économiques dans votre quartier ? »
- L'atelier du *3 mai 2018* : « Quelles évolutions pour le logement dans votre quartier ? »

Ces ateliers ont donné lieu à des centaines de contributions qui ont par la suite été retranscrites dans l'outil numérique en ligne « Carticipe ». L'ensemble des contributions des journées du 30 septembre 2017 et du 21 novembre 2017, y compris sous forme de post-it, ont été également codifiées sur le site internet. Cette mise en ligne a donné la possibilité à chacun, y compris ceux ne pouvant se déplacer en réunion de concertation, de prendre connaissance des avis et des idées des habitants sur le projet de renouvellement urbain ainsi que de s'exprimer.

- La réunion publique du 24 novembre 2018

La réunion s'est tenue au gymnase Aubiers Ginko en la présence du maire de Bordeaux ainsi que du maire de quartiers. Elle marquait un point d'étape de la concertation du projet de renouvellement urbain Aubiers-Lac. A cette occasion, le plan guide du projet et le film de restitution de la concertation « des paroles au projet » ont été présentés aux habitants. A la suite de ces présentations, une balade dans le quartier a permis d'exposer les éléments du futur projet sur le terrain. Les habitants ont été informés de cette réunion publique par le site internet participation de Bordeaux Métropole ainsi que par le site de la ville de Bordeaux, de l'affichage et de la distribution de flyers.

- Le conseil de proximité du 25 février 2021

Le plan-guide du projet a dû faire l'objet d'un réajustement à la suite du porté à connaissance de la Préfecture de Gironde du 11 juin 2020 concernant le périmètre de danger de la SAFT. Deux secteurs du projet sont concernés : la friche « Cracovie » et la dalle Aquitanis. Ces évolutions ont été présentées à l'occasion de ce conseil de proximité. En présence du Maire-Adjoint du quartier, d'élus de la ville et des bailleurs sociaux, il a permis de réunir 12 personnes en présentiel et 55 personnes en visio. Il a également été l'occasion de faire un point d'avancement du projet sur les équipements publics, les circulations, les jardins familiaux et les projets de réhabilitation et de résidentialisation des bailleurs. Les participants ont pu poser leurs questions, faire part de leurs remarques et échanger avec les élus présents.

III. Contributions des participants

A l'issue des ateliers, 725 contributions avaient été ajoutées dans Carticipe. Ces contributions se composent de 198 idées, de 143 commentaires et de 382 votes pour ou contre.

Thèmes	Nombre d'idées	Nombre de commentaires	Nombre de votes pour	Nombre de votes contres	Total
Eléments du projet	8	20	44	2	74
Mobilités	55	31	85	4	175
Habitat	34	18	46	3	101
Espaces extérieurs	54	38	107	2	201
Services, activités, commerces	47	36	88	1	172
Total	198	143	370	12	723

Tableau statistique du site Carticipe

L'utilisation du site Carticpe a permis de faire ressortir les idées les plus plébiscitées par les habitants selon la pondération des votes pour et contre qui s'y rattachent. Toutes les idées ne se réfèrent pas forcément au projet urbain mais plus aux questions liées aux enjeux de la politique de la ville. Ainsi l'idée qui a suscité le plus de consensus est la plus grande présence policière sur le quartier avec 20 points. La concertation a également fait ressortir la volonté d'une piscine inter-quartier (20 pts). La présence de la piscine du Grand Parc à trois arrêts de tramway ne permet pas de prendre en compte cette demande dans le projet urbain. Les habitants ont fortement validé la création de la nouvelle école Jean Monnet (19 pts). Ils ont fait ressortir le besoin d'apaiser le cours des Aubiers (16 pts) ce qui a été intégré dans le projet de renouvellement urbain. La sécurisation des circulations piétonnes et cyclistes le long des parkings existant est ressortie comme une préoccupation forte (16 pts). Cette préoccupation a été entendue et une grande place est laissée aux mobilités douces dans le plan guide. Les locaux associatifs ont été identifiés comme à améliorer et à rénover. Le centre d'animation est amené à déménager dans de nouveaux locaux et son organisation ainsi que de la salle municipale prenant sa place ont fait l'objet d'un atelier de concertation avec les habitants.

De nombreuses autres remarques ont été formulées par les habitants tout au long de la concertation. Elles ont été mises sous forme de tableaux les regroupant selon les champs thématiques également utilisés pour les ateliers de concertation : les espaces publics, Les déplacements, les équipements publics, les activités, les logements. Ce sont les idées les plus plébiscitées lors de la concertation.

Espaces publics et espaces extérieurs	
Thèmes	Propositions opérationnelles les plus plébiscitées
Le lac	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire un city-stade et une aire de jeux partagée entre les Aubiers et Ginko. ▪ Installer un espace scénique et des aménagements de convivialité (éclairage, bancs, tables, jeux d'eaux...) entre les Aubiers et Ginko. ▪ Installer un terrain de pétanque et des bancs au nord du parking rue des genêts. ▪ Dalle de la résidence du lac : installer des jardinières et des jeux pour enfants sur la dalle, la "colorer" (street-art), y tenir des animations. ▪ Améliorer l'aire de jeux existante : des barrières fermées sont plus sûres pour les enfants. ▪ Supprimer les accès des logements par la dalle mais les faire par la rue. ▪ Agrandir les bacs à ordures sur la dalle à la résidence du Lac (pour des poubelles de 100 litres).
Le cœur de quartier des	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménager l'avenue Laroque de façon à inciter les voitures à ralentir (peinture au sol, réduction taille des voiries...) et mettre en place les mêmes

Aubiers	<p>revêtements des deux côtés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre des bancs en bois, des arbres et des sanitaires sur la place Ginette Neveu. ▪ Pacifier le cours des Aubiers et créer une place "du marché". ▪ Rénover l'aire de jeux à côté du local 6-12. ▪ Implanter une aire de jeux "pour de très jeunes enfants" sur la place libérée par l'école Jean Monnet. ▪ Ajouter des installations sportives, des tables de pique-nique et des barbecues sur la prairie.
La prairie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver la prairie de toute circulation automobile en ne la coupant pas avec une voie de circulation. ▪ Faire un "mail actif" équipé de bancs et d'équipements sportifs légers (agrès de sports mixte et pour tout âge, revêtement permettant de faire du patin à roulette). ▪ Organiser des évènements sur la prairie pour renforcer les liens et la convivialité dans le quartier et ses alentours. ▪ Le long de l'avenue des Français Libres : donner une coloration sportive "comme sur les quais" et créer un grand parc reliant le lac et les bassins à flot en marquant "la présence de l'eau" ainsi qu'en aménageant des activités agricoles.

Déplacements	
Transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les liaisons Est-Ouest (vers rive droite, Bacalan...) au niveau des bus. ▪ Mettre en place plus de dessertes de bus à destination du collège. ▪ Le quartier est bien desservi par le tramway mais avoir de plus grandes fréquences le soir et les dimanches. ▪ Implanter un bus en site propre sur la friche Cracovie. ▪ Mettre en place des bus directs vers Auchan (plus de fréquence et des bus plus "confortables").
Voiture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apaiser le cours des Aubiers en installant des ralentisseurs. Certains souhaiteraient le piétonner. ▪ Réorganiser le stationnement et les voies existantes : stationnement privé, parc relais gratuit pour les habitants aux heures creuses, création de chicanes pour réduire la vitesse...

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter le stationnement. ▪ Réaménagement de l'avenue des Français Libres sous réserve de non saturation des autres axes de circulations. ▪ Prolonger les rues du Petit Miot et Rognaneau : ne pas faire de lignes droites pour éviter les vitesses excessives. ▪ Empêcher les voitures de pénétrer sur la prairie.
Modes Doux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'accessibilité sans voiture pour aller à Auchan et Décathlon depuis les Aubiers (trottoirs en enrobée avec résine, traversées piétonnes sécurisées...). ▪ Sécuriser les circulations piétonnes rue François Rogagneau, rue Jacques Thibaut et rue Gabriel Frizeau. ▪ Sécuriser les circulations piétonnes et cyclistes le long des parkings existants. ▪ Améliorer et sécuriser les traversées piétonnes de l'avenue Laroque. ▪ Améliorer les traversées piétonnes de la place Latule. ▪ Améliorer les traversées piétonnes et cyclistes de la prairie en créant un cheminement piéton en dur séparé de la piste cyclable.

Equipements publics	
Scolaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire une nouvelle école pour remplacer l'école Jean Monnet. ▪ Prévoir un préau devant la nouvelle école et d'une façon plus générale des abords sécurisés notamment vis-à-vis des voitures. ▪ Avoir des locaux chaleureux et des cours confortables et de dimensions généreuses pour les enfants. ▪ Avoir des activités "motrices" et plus largement des locaux favorisant la pratique d'activités spécifiques (jardinage, atelier cuisine, bricolage...) et collectives. ▪ Avoir des synergies avec les équipements alentours actuels et à venir (ex : salle de musique en lien avec école du cirque). ▪ Mettre en place un stationnement spécifique pour les personnels de l'école.

Animation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Salle municipale : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir une cuisine aux normes et équipée. ▪ Pouvoir accueillir des fêtes familiales. ➤ Ferme pédagogique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer sa visibilité. ▪ Organiser davantage d'activités. ➤ Centre d'animation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer l'offre d'activités, notamment à destination des adolescents. ▪ Ouvrir davantage le centre d'animation sur l'extérieur (terrasse, préau, tables extérieures...). ▪ Prévoir des locaux bénéficiant d'une bonne luminosité naturelle.
Sportif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversifier les équipements sportifs notamment vers les filles et les personnes âgées. ▪ Faire une piscine inter-quartier. ▪ Elargir les plages horaires du city stade pour l'utiliser jusqu'à 23h. ▪ Ouvrir une salle pour jouer au football et agrandir les vestiaires.
Culturels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Implanter l'école du cirque aux Aubiers et : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir des tarifs abordables pour les habitants du quartier et des offres adaptées (pass habitant, offre découverte...). ▪ Créer des partenariats / liens avec les écoles du quartier. ▪ Proposer des stages et des journées découvertes. ▪ Faire des spectacles en plein air. ➤ Bibliothèque : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agrandir l'espace de consultation. ▪ Créer des salles qui favorisent des activités collectives (lecture, écoute musicale). ▪ Créer un pôle numérique. ▪ Prévoir plus d'éclairages naturels (ouverture) ou s'en rapprochant (lumière).

Petite Enfance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Satisfaction des habitants concernant la proposition de localisation de la crèche.
-----------------------	--

Activités

Services	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Forte adhésion concernant la création d'un pôle santé en RDC de la résidence du Lac. ▪ Rénover les locaux associatifs et en créer des nouveaux. ▪ Avoir une plus grande présence policière. ▪ Validation de la localisation pour la MDSI, jugée plus accessible. ▪ Renforcer la signalétique pour les services publics, les associations, les équipements... ▪ Garder Emmaüs Connect.
Commerces	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir les commerces dans le quartier : la poste, la boulangerie, la boucherie. ▪ Créer une épicerie solidaire.
Activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir des locaux pour des entrepreneurs et des artisans. ▪ Locaux commerciaux vides : Mettre en place des loyers pas chers pour les nouveaux entrants. ▪ Développer de l'emploi grâce à la clause d'insertion.

Logements

Existants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler l'accessibilité intérieure des duplex sur la résidence des Aubiers (escaliers, cuisines ouverte, localisation WC). ▪ Rénover les immeubles. ▪ Améliorer l'isolation thermique et phonique. ▪ Rendre les logements plus accessibles depuis la rue. ▪ Améliorer l'entretien et lutter contre les nuisibles. ▪ Améliorer les ascenseurs (agrandissement). ▪ Sécuriser les entrées des bâtiments (vidéosurveillance, badges...). ▪ Favoriser un accès à la propriété des résidents du quartier.
Extérieurs privés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protéger les terrasses des jets d'objets. ▪ Embellir les dalles par leur verdissement, l'installation de bancs, de jeux pour enfants...
Nouvelles constructions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser le logement étudiant. ▪ Aligner les nouvelles constructions le long de l'avenue Laroque, ne pas construire des immeubles de plus 5 étages. ▪ Assurer une unité architecturale

IV. Prise en compte des contributions

La concertation a soulevé de nombreuses contributions. Elles n'appellent pas toutes une réponse au stade de la définition du projet de renouvellement urbain (comme par exemple le mobilier urbain) mais il en sera tenu compte lors des prochaines phases du projet. Le projet de renouvellement urbain a été défini en prenant en compte les attentes des habitants selon les différentes thématiques.

- L'habitat

La réhabilitation des bâtiments du quartier s'inscrit dans les objectifs poursuivis par le projet. Conformément aux attentes, l'organisation de la résidence du Lac est amenée à changer. L'accès aux bâtiments se fera désormais par la rue et non plus par la dalle afin de disposer d'une meilleure accessibilité et d'un meilleur adressage. Côté Aubiers, les dalles de parking seront démolies permettant ainsi le réaménagement des alcôves libérées et l'accès aux logements depuis la rue. Les bailleurs prévoient également la réhabilitation des résidences des Aubiers. Par ailleurs, le projet comporte la construction de nouveaux logements qui viendront diversifier l'offre résidentielle sur le quartier. Ils respecteront des hauteurs intermédiaires et devront présenter une architecture de qualité. Ces nouveaux logements se feront en partie sur les franges du quartier le long des axes

routiers. Concernant la friche Cracovie, la zone de danger liée à la présence au sud de l'entreprise « SAFT » (classée SEVESO) interdit la construction de nouveaux logements.

- Les espaces publics

Les habitants attachent une grande importance à la nature de leur quartier. La prairie en est le marqueur le plus fort. Cette prairie sera maintenue comme espace public dans le quartier et des aménagements seront à prévoir (aire de pique-nique etc...). Les véhicules n'auront plus la possibilité de venir s'y garer. Un grand mail piéton bordera la prairie et comportera divers équipements. La prolongation de la coulée verte formée par le parc Buhler viendra renforcer la place de la nature dans le quartier. Ce nouvel espace vert s'étalera le long de la rue des Français libres qui sera désactivée pour devenir une allée piétonne et cycliste. D'autre part, l'alignement d'arbres de l'avenue Laroque sera maintenu et le mail piéton sera valorisé. Les habitants ont également émis le désir de voir des lieux de convivialité se développer sur le quartier et donneront lieu à de nouveaux usages. La zone de danger identifiée dans la friche Cracovie permettra la mise en place d'un corridor écologique.

- Les déplacements

Le quartier des Aubiers sera demain un quartier traversé. Certaines voies seront prolongées vers le Sud pour connecter le quartier au reste de la ville, par l'allée de Boutaut à l'ouest et la place Latule à l'est. Le plan guide donne une place importante aux mobilités douces et notamment par le réaménagement de la rue des Français libres. La traversée de l'avenue Laroque sera pensée de façon à diminuer l'effet de coupure. Les voiries existantes seront par ailleurs rénovées, tout comme les parkings pour faciliter un stationnement considéré comme difficile. Pour y répondre, il y aura aussi une modification du stationnement privé qui sera réorganisé sur les secteurs du Lac et des Aubiers.

- Les équipements publics

Les habitants ont plébiscité la démolition et la reconstruction de l'école Jean Monnet. La réhabilitation de l'école élémentaire Lac 2 est également prévue au projet. Les habitants sont favorables à la venue de l'école de cirque au sud du quartier. Elle devra bénéficier aussi aux habitants. En termes d'attente sur les équipements, il apparaissait le besoin de rénover le centre d'animation. Celui-ci sera délocalisé en pied d'immeuble en face de l'emplacement actuel. En lieu et place sera aménagée une salle municipale qui accueillera les fêtes de quartier et les activités associatives. La création du city-stade accompagné d'un espace de convivialité vient répondre à la volonté d'avoir plus d'espaces de jeux sur le quartier. Par ailleurs, il a été aussi demandé de rénover la bibliothèque. Elle connaîtra dans le cadre du projet une rénovation et un agrandissement à terme. L'offre d'équipements sur le quartier sera étoffée par la création d'une ferme urbaine de 4000m² où les habitants pourront participer à une production agricole collective. Cet équipement sera mis en réseau avec la ferme pédagogique et les jardins familiaux pour former le pôle environnemental.

- Les activités économiques et les services

Les habitants souhaitent que les pieds d'immeubles soient investis pour développer de l'activité économique et du service. La forte présence commerciale à proximité du quartier ne facilite pas l'implantation de nouveaux commerces. L'installation d'un socle d'activités sur la résidence du Lac (pôle santé, pharmacie, activités associatives et autres services) et sur les Aubiers (la nouvelle poste, la MDSI, la boulangerie) viendra renforcer l'activité commerciale et de services sur le secteur. Il est également prévu de créer un pôle d'insertion par le sport nécessitant différents acteurs associatifs

œuvrant dans ce champ. L'activité économique sera également développée par l'implantation d'un espace partenarial pour accueillir des PME. La démolition de la dalle Aquitanis permettra la libération des alcôves sur trois niveaux. Le développement de l'activité économique et l'installation d'associations dans ces alcôves sont des pistes envisagées. Enfin, la clause d'insertion sera appliquée sur la très grande majorité des chantiers réalisés dans le quartier.

Au total, le projet des Aubiers-Le Lac représente une centaine d'opérations pour plus de 100 millions d'euros investis.

PROJET